

PREAVIS MUNICIPAL 07/2016

concernant une demande de crédit
extrabudgétaire de CHF 18'592.82 relative à la
participation financière de la Commune à
l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

MUNICIPALITE
Législature 2011-2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Historique, contexte et présentation du projet

Objectif principal et clé de voûte du projet de valorisation du massif de la Dôle, le télésiège a été inauguré en 2007. Avec cette nouvelle installation, la capacité de transport des skieurs a été nettement améliorée sur le plan de l'attractivité du domaine, de sa qualité et du confort.

Au-delà du nouveau télésiège, la valorisation du massif de la Dôle est un projet qui comprenait la modernisation des installations de la Dôle ainsi que l'aménagement du secteur Dappes-Tuffes (zone d'accueil, parking, etc). L'enveloppe financière initiale permettait la réalisation du projet dans son ensemble. En cours de route, le Conseil d'administration a procédé à des investissements urgents jugés opportuns et nécessaires, comme notamment le rachat d'un télésiège à St-Cergue ainsi que celui des deux télésièges Berthet. Ces derniers, de par leur positionnement, assurent des fonctions de portes d'entrées du domaine skiable de la Dôle. Ces investissements ont prêté la capacité de Télé-Dôle à réaliser les autres aménagements planifiés.

Pour concrétiser le projet d'un télésiège à la Dôle, un certain nombre d'actions ont été nécessaires, dont la réalisation d'un plan partiel d'affectation (PPA). Le PPA de la Dôle a permis de protéger les valeurs naturelles du périmètre et d'officialiser durablement la possibilité de réaliser des activités sportives et touristiques dans le secteur pour la période hivernale et estivale. Ces démarches ont été menées avec l'accord de la Confédération (en raison du périmètre d'Inventaire fédéral du paysage), du canton et des associations de protection de la nature.

Le groupe de gestion de la Dôle est chargé du contrôle du respect du règlement PPA pour chaque projet s'inscrivant dans le périmètre PPA, ainsi que du respect des engagements pris. Le projet d'aménagement des pistes est autorisé dans le PPA. La Société Télé-Dôle SA, après avoir consulté ses actionnaires en décembre 2011, a demandé formellement au Conseil régional un appui pour réaliser ce projet, n'ayant pas les liquidités pour le faire.

Aménagement des pistes

Comme toute station de moyenne altitude, l'espace de ski alpin de la Dôle souffre de conditions d'enneigement aléatoires. Pour qu'il soit rentable, la durée d'ouverture des pistes doit être au minimum de 100 jours par saison. Les pistes, dans leur état actuel, nécessitent entre 60 à 80 cm de neige pour être praticables. C'est pour optimiser cette situation que le projet d'amélioration des pistes est présenté. Il est impératif d'améliorer la qualité des pistes de façon à les rendre praticables et assurer une sécurité suffisante pour les skieurs avec une épaisseur de neige de 20 à 30 cm.

Depuis la mise en service du télésiège, Télé-Dôle SA considère qu'en raison des contraintes d'enneigement des pistes, la société perd en moyenne 10 jours par année d'ouverture des pistes comparativement à la Sogestar (Société d'exploitation de la station des Rousses) qui elle, peut ouvrir ses pistes. Cela se traduit par une perte de recettes potentielles et par une fourchette de répartition des recettes du forfait franco-suisse défavorable à Télé-Dôle. Une évaluation plus précise et factuelle réalisée par Télé-Dôle SA est présentée dans l'annexe 1 du préavis n°41-2014 du Conseil régional.

Un dossier de corrections des pistes accompagnait la demande de concession pour le télésiège et le PPA (2005). Ce dossier était également accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement ainsi que d'un dossier de défrichement. Ces aménagements ont été légalisés dans le PPA de la Dôle entré en force en fin d'année 2006. Ils n'ont cependant pas fait l'objet d'une demande de permis de construire selon les dispositions LATC qu'en 2013. Pour réactualiser ce dossier un mandat a été confié par Télé-Dôle SA aux bureaux Tecnat et Bovard & Nickl. Les améliorations proposées concernent principalement les pistes partant de la Dôle, en direction de la station de départ du télésiège aux Dappes et en direction du départ des téléskis de Couvaloup. Quatre secteurs principaux ont été mis en évidence, représentant une surface totale de 22'899 m² à aménager. Deux types d'interventions sont prévus :

Epierrage : aux emplacements où le profil général de la piste est satisfaisant, seules les pierres affleurantes seront éliminées.

Reprofilage : lorsque la piste présente un dévers trop important, ou qu'elle est trop étroite pour le passage des machines, un nivellement est prévu.

Quelques défrichements sont prévus, de faible importance. A la fin des travaux, les trous à l'emplacement des pierres évacuées seront comblés avec les pierres broyées, puis les zones travaillées seront réensemencées (fleurs de foin). Une attention spéciale sera portée aux parties fertiles du sol pour permettre la reconstitution de ce dernier (Pour plus de détails se référer au rapport d'impact sur l'environnement de l'annexe 2).

Pourquoi est-il important que la région soutienne ce projet ?

En juillet 2015 l'assemblée générale de Télé-Dôle a validé la feuille de route afin d'engager une nouvelle gouvernance de la société. Le projet consiste à confier un contrat d'exploitation du domaine skiable de la Dôle à la Sogestar. Cette dernière reversera un loyer pour la gestion de ces installations.

Si les pistes sont aménagées et donc compatibles pour une ouverture simultanée de part et d'autres de la frontière du domaine skiable, il sera alors possible d'encaisser un loyer plus avantageux pour le propriétaire et l'exploitant pourra ouvrir son domaine sur un nombre de jours plus important que dans les conditions actuelles. C'est la raison pour laquelle il est impératif que cet aménagement soit réalisé entre avril et août 2016.

Financement

Par rapport au dossier de départ, traité au sein du Conseil intercommunal (préavis n°41-2014) et devisé à CHF 996'000.-TTC, le projet ne coûtera finalement (soumissions rentrées) que la somme de CHF 750'000.-TTC.

On peut également soustraire de ce montant la part du fonds régional d'équipement touristique de CHF 200'000.-. Le montant à la charge des communes est donc de CHF 550'000.-. Télé-Dôle SA, avec l'appui de la région, est actuellement en tractations pour bénéficier de soutiens financiers complémentaires (Interreg CH, LADE). Les montants de ces contributions financières ne pourront être précisés que dans le courant de l'année 2016. Ces montants seront bien entendu déduits, le moment venu, de la participation de chaque commune.

Bien que le DISREN ne soit pas encore en vigueur, nous partons du principe que ce projet n'est constitué que d'un seul cercle : un cercle porteur constitué de l'entier des communes du Conseil régional. Pour la contribution des communes, nous proposons que cette dernière soit constituée pour moitié d'une contribution au CHF/hab et pour l'autre moitié d'une contribution fondée sur la moyenne des rentrées des impôts conjoncturels des trois dernières années (Cf annexe 1). La lecture de cette annexe met en évidence le montant de l'engagement demandé à chaque commune et en particulier pour notre commune pour un montant de CHF 18'592.82. Pour bon nombre de communes, les montants demeurent sans doute dans les compétences municipales. Il appartient à chacun de déterminer de quelle manière il formalise son engagement financier. Pour notre part nous avons opté pour soumettre un préavis à notre Conseil communal.

Lorsque les communes du Conseil régional se seront prononcées, les communes non-membres seront approchées, ainsi que les communes partenaires hors district (Céligny, Gimel,...). Leurs contributions viendront en diminution de la part des communes du Conseil régional.

Conclusion

Pour assurer les aménagements des pistes de la Dôle il est important que notre commune participe à l'effort régional pour le plus grand profit de nos habitants. L'aménagement des pistes du massif de la Dôle est une mesure prioritaire pour permettre la viabilité du domaine skiable dans des conditions de faible enneigement.

Financement

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 09 mai 2016, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal 07/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 18'592.82 relative à la participation financière de la Commune à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle,
- entendu le rapport des Commissions aux affaires régionales et des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'approuver le préavis municipal 07/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 18'592.82 relative à la participation financière de la Commune à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

Commugny, le 09 mai 2016

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis

Préavis-type annexe 1 Massif de la Dôle - aménagement des pistes, base 1/2 par hab. 1/2 IGI-DMU 12-14											
Communes membres	Population 2014		IGI & DMU 2012-2014								
	commune	% total	DMU-14	IGI-14	cumul 2014	cumul 2013	cumul 2012	moyenne 3 ans	%		
Arax-sur-Nyon	200	0.22%	188.20	35'590.90	36'139.10	172'916.95	83'338.30	97'464.78	0.29%		
Arzier	2'498	2.73%	342'395.25	234'633.70	577'053.95	1'654'083.20	14'10'534.40	1'213'889.85	3.66%		
Bagnins	1'715	1.87%	649'560.60	783'038.53	1'432'599.15	628'038.40	603'077.95	887'925.17	2.67%		
Bogte-Bossey	891	0.97%	91'970.25	61'936.45	153'906.70	331'156.95	226'175.75	237'079.60	0.71%		
Borex	946	1.03%	114'540.25	260'114.20	374'654.45	425'739.65	429'108.70	409'834.27	1.23%		
Bursinel	471	0.51%	12'265.00	0.00	12'265.00	137'216.90	415'654.00	215'045.30	0.65%		
Bursinel	764	0.83%	36'700.85	169'023.85	205'724.70	135'476.50	190'083.00	177'094.73	0.53%		
Buthigny	371	0.41%	3'850.00	15'262.50	19'112.50	51'407.25	26'640.00	32'386.58	0.10%		
Chavanne-de-Beglis	1'259	1.38%	219'633.40	104'649.50	324'282.90	369'402.45	539'002.45	410'904.35	1.24%		
Chavanne-des-Bols	839	0.92%	115'192.15	181'147.00	296'339.15	180'842.70	454'765.50	301'649.12	0.94%		
Châserex	1'249	1.36%	116'479.90	190'672.30	307'152.20	309'760.05	384'356.75	333'746.53	1.01%		
Cointrin	433	0.47%	83'705.80	14'150.60	97'856.40	2'598.40	133'140.65	77'865.15	0.23%		
Comnugny	2'760	3.02%	412'478.70	618'940.65	1'031'419.35	782'676.00	1'517'646.45	1'243'880.60	3.75%		
Coppet	3'044	3.33%	925'995.65	1'017'967.10	1'938'962.75	1'789'355.25	1'536'728.75	1'755'015.38	5.29%		
Craslier	1'143	1.25%	332'134.95	120'662.70	452'797.65	319'690.95	517'824.95	430'104.32	1.30%		
Dullier	1'062	1.16%	39'419.30	21'78.60	41'597.90	2'99'594.40	217'912.95	179'701.75	0.54%		
Dully	617	0.67%	158'070.00	465'216.50	623'286.50	209'623.40	222'498.00	349'802.63	1.05%		
Eysins	1'489	1.64%	435'198.55	187'850.90	623'049.45	1'733'742.20	1'581'860.90	1'312'884.18	3.95%		
Founex	3'560	3.89%	1'120'948.80	1'136'755.70	2'257'704.50	3'199'884.05	1'960'348.25	2'472'645.60	7.45%		
Gneller	1'926	2.10%	340'760.40	689'674.25	1'030'434.65	544'532.30	1'235'442.85	936'803.27	2.82%		
Gilly	1'083	1.18%	270'862.05	433'630.83	710'492.90	526'877.15	457'641.00	565'003.68	1.70%		
Gingins	1'244	1.36%	218'760.25	177'526.25	396'286.50	687'478.75	420'369.00	501'378.08	1.51%		
Givins	978	1.07%	172'418.15	141'095.00	313'513.15	198'651.35	400'921.15	304'361.88	0.92%		
Gland	12'642	13.81%	1'947'316.35	927'904.25	2'275'220.60	2'685'044.35	2'917'220.35	2'609'161.77	7.86%		
Grens	371	0.41%	26'805.40	8'031.85	34'839.25	54'458.00	151'255.00	80'184.08	0.24%		
La Rippe	1'097	1.20%	109'764.50	115'196.50	224'961.00	305'087.10	336'000.00	288'682.70	0.87%		
Le Vaud	1'248	1.36%	80'042.75	55'147.95	135'190.70	171'897.65	497'248.00	268'112.12	0.81%		
Longford	442	0.48%	61'886.30	-5'102.45	56'783.85	102'404.65	93'218.55	70'802.35	0.21%		
Luits	615	0.67%	99'380.00	68'191.75	107'571.75	207'441.20	118'422.00	142'811.65	0.43%		
Marchissy	447	0.49%	51'104.85	14'783.35	65'888.20	61'243.60	44'703.85	57'278.55	0.17%		
Milas	1'957	2.14%	1'677'929.15	3'803'813.90	5'479'743.05	1'196'789.65	1'290'923.00	2'655'618.57	8.00%		
Mont-sur-Rolle	2'620	2.86%	210'719.80	573'821.40	784'541.20	758'780.55	404'099.00	649'143.58	1.95%		
Nyon	19'980	21.83%	2'362'468.25	2'143'651.85	4'506'120.10	5'904'958.35	4'441'498.00	4'950'858.82	14.91%		
Perroy	1'408	1.54%	187'737.25	161'627.85	349'365.10	302'007.95	796'538.00	482'670.35	1.45%		
Prangins	3'973	4.34%	1'224'329.90	1'407'590.65	2'631'920.55	1'492'428.85	905'832.00	1'680'063.13	5.06%		
Rolle	5'952	6.50%	653'650.70	468'681.10	1'122'331.80	2'943'582.95	2'005'077.00	2'023'663.92	6.09%		
Saint-Cergues	2'367	2.59%	339'784.75	217'911.95	557'696.70	677'476.75	981'009.00	738'726.48	2.22%		
Saint-George	958	1.05%	134'589.80	156'717.50	291'307.30	181'154.32	138'021.37	140'961.97	0.42%		
Signy-Avenex	484	0.53%	123'761.00	70'536.50	194'297.50	131'933.40	96'655.00	140'961.97	0.42%		
Tannay	1'630	1.78%	416'093.30	433'104.95	849'198.25	337'193.10	1'216'126.00	800'839.12	2.41%		
Tartegnin	228	0.25%	70'568.70	30'609.50	101'178.20	72'985.55	3'999.00	59'370.92	0.18%		
Télex	1436	1.57%	136'670.55	142'149.40	278'819.95	883'713.00	482'648.42	482'648.42	1.45%		
Vich	780	0.85%	289'384.90	221'479.35	510'864.25	153'536.35	400'298.00	354'899.53	1.07%		
Vinzel	352	0.38%	158.40	345.00	473.40	39'445.90	59'590.00	33'169.77	0.10%		
	91'539	100.00%	15'767'071.85	18'052'177.15	33'319'249.00	31'693'030.55	33'106'587.82	33'206'289.12	100.00%		

189'785.70	155'556.90
445'942.30	1'401'192.05
63'159.60	36'809.45

Bassins
 Crans-près-Célligny
 Essertines-sur-Rolle

Massif de la Dôle aménagement des pistes 550'000.-				Coût total projet FRET	
1/2 par hab	275'000.00	1/2 IGI-DMU	participation par commune	Interreg 5	fr. 200'000
				A charge des communes	fr. 550'000
600.84	807.16		14'28.00		
7'504.45	10'052.91		17'557.36		
5'152.18	7'353.41		12'505.58		
2'676.73	1'983.39		4'640.12		
2'841.96	3'934.07		6'735.03		
1'414.97	1'780.91		3'195.88		
2'295.20	1'466.62		3'761.82		
1'114.55	268.21		1'592.19		
3'782.27	3'402.93		7'185.20		
2'520.51	2'572.66		5'093.17		
3'752.23	2'783.94		6'546.17		
1'300.81	644.85		1'948.66		
8'291.55	10'301.28		18'592.82		
9'144.74	14'534.27		23'679.01		
9'433.78	3'561.94		8'995.72		
3'900.44	1'486.21		4'678.65		
1'853.58	2'896.91		4'750.49		
4'503.27	10'872.73		15'976.01		
10'694.90	20'477.37		31'172.27		
5'786.06	7'758.20		13'544.25		
3'253.53	4'679.11		7'932.65		
3'737.20	4'152.19		7'889.40		
2'938.09	2'520.59		5'458.68		
3'978.89	21'607.94		59'586.83		
1'114.55	664.05		1'778.60		
3'295.59	2'590.74		5'866.33		
3'749.22	2'220.39		5'969.61		
1'927.85	586.35		1'914.20		
1'847.57	1'182.70		3'030.28		
1'942.87	474.36		1'817.23		
5'879.19	21'982.67		27'871.86		
7'870.96	5'375.92		13'246.89		
60'023.60	41'000.85		101'024.45		
4'229.89	3'997.27		8'227.16		
11'935.62	13'913.85		25'849.17		
17'880.90	16'759.10		34'640.00		
7'110.90	6'117.81		13'228.71		
2'878.01	1'500.24		4'378.25		
1'454.03	1'167.39		2'621.41		
4'496.82	6'632.20		11'529.02		
684.95	491.68		1'176.64		
4'314.01	3'997.08		8'311.09		
2'943.26	2'989.12		5'282.39		
1'057.47	274.70		1'332.17		
275'000.00	275'000.00		550'000.00		

29 communes, engagement inférieur à CHF 10'000.-
 8 communes, engagement supérieur à CHF 10'000.-
 7 communes, engagement supérieur à CHF 20'000.-